



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

**Arrêté préfectoral
portant composition et fonctionnement du conseil citoyen du quartier prioritaire Les Epis
(ville de Sin-le-Noble)**

LE PREFET DU NORD

- VU** la loi N° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine posant les principes de la réforme de la politique de la ville ;
- VU** le décret N° 2014-767 du 3 juillet 2014 du Conseil d'État fixant la méthode de délimitation des contours des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- VU** le décret N° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;
- VU** la circulaire du 15 octobre 2014 du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports déclinant les modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville ;
- VU** le cadre de référence des conseils citoyens de juin 2014 ;

Considérant la demande de validation du conseil citoyen formulée par le Maire de Sin-le-Noble auprès du Préfet du Nord le 15 mars 2016 ;

Arrête :

ARTICLE 1 : Désignation des membres du conseil citoyen

Sont désignés membres du conseil citoyen :

*** Collège des habitants** : 8 représentants titulaires

- DELILLE Alain, né le 9 mai 1956
résidence Schuman, square Elsa Triolet, appt 136, 59 450 Sin-Le-Noble.
- DEROO Florian, né le 31 mai 1990
52 place Jacques Duclos, appt 151, 59 450 Sin-Le-Noble.
- DORDAIN Francine, née le 28 août 1947
51045 les Alexias 2, appt 45, 59 450 Sin-Le-Noble.
- LOQUET Bernard, né le 10 novembre 1947
résidence Schuman, square Elsa Triolet, appt 111, 59 450 Sin-Le-Noble.
- Ouardani Abdessamad, né le 30 août 1969
24035 les Couronnes, 59 450 Sin-Le-Noble.
- RAINGEVAL Philippe, né le 18 janvier 1955
résidence Les Salamandres, entrée 66 appt 11, 59 450 Sin-Le-Noble.
- RAOULT Roger, né le 6 avril 1951
26001 les Couronnes, 59 450 Sin-Le-Noble.
- SHIN Hwa Shik, né le 2 mai 1957
53 place Duclos, appt 104, Alexia 2, 59 450 Sin-Le-Noble.

* Collège des associations et acteurs locaux : 2 représentants titulaires et 3 représentants suppléants

Membres titulaires :

- HOUSIEAUX Jérôme. Membre du Club de Prévention, espace René Char.
- KUNZLI Sandrine. Présidente de l'association « Bien vivre aux Couronnes ».

Membres suppléants :

- DENOYELLE Monique. Membre du Foyer Jean Müller.
- PERNOT Thérèse. Présidente de la MJC Maison des Arts.
- MAGREZ Valéry. Président de l'APE du Groupe Scolaire Paulette Deblock.

ARTICLE 2 : Fonctionnement interne

Le conseil citoyen élaborera un règlement intérieur s'inscrivant dans le cadre fixé par le contrat de ville, et précisant son rôle ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement.

ARTICLE 3 : Portage du conseil citoyen

Le conseil citoyen se constituera en association.

Reconnu par le Préfet, le conseil citoyen sera en capacité de gérer un budget propre ou encore de contractualiser avec des acteurs institutionnels locaux pour ses moyens matériels de fonctionnement. Il pourra aussi solliciter divers partenariats, financiers ou non, pour développer son action et mettre en place des projets locaux.

ARTICLE 4 : Renouvellement

La durée du mandat des membres du conseil citoyen et les modalités de remplacement des membres démissionnaires sont définies par le règlement intérieur élaboré par le conseil citoyen. Les services de la préfecture doivent être informés de tout changement intervenant dans la composition des deux collèges constituant le conseil citoyen.

ARTICLE 5 : Madame la Préfète déléguée pour l'Égalité des Chances et Monsieur le Maire de la ville de Sin-Le-Noble sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 29 JUIN 2016

Pour le Préfet et par délégation,
La Préfète Déléguée pour l'Égalité des Chances,


Sophie ELIZEON